



**Monceau
Retraite & Épargne**

Rapport annuel 2007

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration.....	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes.....	p.9
Compte de résultats.....	p.10
Bilan	p.12
Annexe aux comptes 2007.....	p.14

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Membre :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTOIRE

Président :	Pierre Michaud
Membres :	Marc Billaud Dominique Davier

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations effectuées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2007, et soumettre à votre approbation les résolutions préparées par votre Conseil de Surveillance.

Un exercice qui aura été marqué par une brutale dégradation de la situation économique mondiale.

Alors que le premier semestre avait vu se poursuivre, et même s'accroître, la croissance économique vigoureuse dont l'ensemble des zones géographiques bénéficiait depuis 2002, une **crise financière d'une ampleur exceptionnelle** s'est manifestée au début de l'été. Les doutes, fondés, sur la capacité de certains ménages américains à faire face à leurs échéances de prêts immobiliers accordés de façon exagérément laxiste ont servi de catalyseur à cette crise, devenant rapidement une crise de défiance vis-à-vis du système bancaire, ces crédits à risque élevé ayant été refinancés dans le monde entier auprès d'un grand nombre d'institutions financières et de leurs clients par le biais d'instruments de titrisation incontrôlés.

Au fil des mois, de plus en plus d'établissements ont annoncé être touchés. Le montant total des dépréciations à comptabiliser a été à plusieurs reprises revu à la hausse pour atteindre, à fin mars 2008, un montant prévisible, selon certains analystes, de 600 milliards de dollars. Le secteur bancaire, confronté à ces graves déséquilibres, tend à restreindre sa politique d'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises, avec de probables effets négatifs pour l'ensemble de l'activité, jusque là soutenue, au moins aux États-Unis, par cette facilité d'accès au crédit permettant de solvabiliser la demande.

Les signes de ralentissement de la croissance n'ont cependant pas été très significatifs en 2007. Le **PIB mondial** a ainsi connu, pour l'ensemble de l'année, **une hausse presque égale à celle de 2006** (3,7 %), l'expansion étant toujours entraînée par le **dynamisme des pays émergents : la Chine et l'Inde** notamment avec des taux de croissance respectifs de 11 % et 9 %. Les signes avant-coureurs d'un nouvel ordre mondial apparaissent avec des interventions financières significatives des acteurs asiatiques, russes et arabes dans les opérations de recapitalisation des entreprises occidentales en difficulté. L'année 2008 devra néanmoins voir ces économies émergentes poursuivre leur progression, quoiqu'à un rythme plus faible qu'au cours de la période précédente, et servir, une fois encore, de soutien à l'activité internationale.

L'économie américaine, encore en **croissance de plus de 3 % en 2007**, connaît, au début de 2008 un ralentissement brutal. Les experts n'excluent plus une récession pour l'ensemble de cet exercice. Parallèlement, on constate une reprise de l'inflation générée par une

hausse sensible des prix des matières premières sous la double influence d'une demande forte des nouveaux pays industriels et d'une spéculation liée à la mauvaise tenue des marchés financiers traditionnels.

La situation des économies de la **zone euro est plus contrastée**. Malgré un ralentissement déjà sensible au second semestre, la croissance annuelle de 2007 est demeurée voisine de 3 % grâce au maintien d'un niveau élevé de la consommation des ménages. Des différences sensibles se manifestent cependant entre les différents états. La France et l'Italie ne parviennent toujours pas à rééquilibrer leurs finances publiques, affichant les moins bons résultats. Pour 2008, les prévisions ont été à plusieurs reprises revues à la baisse, en raison notamment d'une surévaluation de plus en plus évidente de l'euro par rapport au dollar et aux monnaies asiatiques.

Le **Japon** présente également des perspectives très problématiques avec notamment une incapacité à remettre de l'ordre dans un système bancaire sinistré.

Des perspectives incertaines sur les marchés financiers.

Dans ce contexte économique nettement dégradé, les marchés **financiers ont connu des réactions brutales et souvent irrationnelles**. Les politiques divergentes des états en matière de taux d'intérêt et l'incertitude des analystes quant au niveau de risque porté par les placements obligataires a fait apparaître ces derniers comme peu sûrs, malgré une certaine stabilité des taux longs soutenus par une abondance de liquidités au niveau mondial.

Les places boursières qui, malgré un premier coup de semonce en février, avaient affiché de remarquables performances jusqu'au mois de juin, ont brutalement réagi à la baisse pendant l'été et, à la fin de l'exercice, ont effacé, et au-delà, la totalité des gains antérieurs alors même que les résultats des entreprises cotées continuaient d'être favorables.

Les premiers mois de 2008 ont été, sur ces marchés, très mal orientés. Plusieurs facteurs, plus ou moins rationnels, expliquent ces baisses considérables (de l'ordre de 20 à 30 % sur les places européennes, au Japon et en Chine, entre le début de l'année et fin mars) :

- un climat général confinant à la panique, sur des places encore peu matures, comme Shangaï ;
- une baisse incontrôlée du cours du dollar ;
- un mouvement de hausse considérable et largement spéculatif sur les marchés des matières premières. Le pétrole et l'or ont atteint des cours records à la fin du premier trimestre ;
- des risques d'effondrement des marchés immobiliers, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans des pays comme le Royaume-Uni et l'Espagne où une bulle spéculative mal financée s'est développée depuis une dizaine d'années.

Les conclusions des analystes sur l'évolution à court et à moyen terme divergent notablement. Ceci incite les investisseurs opérant dans le long terme à agir avec prudence. C'est en tout état de cause la position qu'adoptent actuellement la société et le groupe auquel elle appartient.

Un exercice qui conjugue à nouveau développement et profitabilité malgré un marché en recul.

Au terme de l'exercice 2007, le marché de l'assurance vie présente un tout autre visage qu'en 2006. En effet, il termine en repli de 3 % alors qu'au cours de l'exercice précédent il affichait une croissance de +17 %. A ce titre, l'année 2007 fait, avec 2001, exception tant les années passées avaient vu l'engouement des français ne jamais se démentir pour l'assurance vie. Cependant, il faut rappeler qu'au cours de l'année 2006, certains facteurs étaient venus opportunément soutenir l'activité et que ceux-ci n'ont pas été au rendez-vous au cours de l'exercice. Parmi ceux-ci, citons :

- la bonne tenue des marchés financiers qui en 2006 avait incité les épargnants à retenir avec enthousiasme les unités de compte (progression de +45 %) alors qu'en 2007 la crise financière, rappelée plus haut, a dissuadé ces mêmes épargnants d'investir sur celles-ci. Ainsi, la collecte en unités de compte a-t-elle connu une baisse de 1 % ;
- la manne exceptionnelle qu'ont constitué les plans d'épargne logement (P.E.L) atteignant la maturité les rendant fiscalisables. Les réseaux bancaires avaient déployé en 2006 une activité soutenue, et parfois avec un manque évident de discernement, pour "recycler" les sommes investies dans les P.E.L. En 2007, la décollecte des P.E.L a été significativement moindre et l'activité des réseaux bancaires s'en est trouvée affectée. Ceux-ci voient en effet leur activité reculer de 7 %, or, depuis de nombreuses années, ces réseaux dessinent nettement la physionomie du marché français de l'assurance vie.
- les conditions particulièrement attractives accordées tant en 2005 qu'en 2006 aux ménages français qui ont eu recours à l'endettement. Il était ainsi bien souvent préférable, pour nombre d'acquéreurs de biens immobiliers, même disposant de liquidités, de s'endetter compte-tenu des niveaux de taux affichés par les organismes de crédit. Les liquidités ainsi préservées, trouvaient alors à s'employer dans les produits d'épargne au premier rang desquels figurait l'assurance vie. L'année 2007 aura vu, pour les raisons exposées précédemment, l'offre de crédit se rétracter et les conditions d'octroi se durcir. Dans ce contexte, lors d'un investissement immobilier, l'acquéreur mobilise en priorité ses liquidités pour réaliser son projet. Sa capacité d'épargne s'en trouve dès lors amoindrie et le chiffre d'affaires de l'assurance vie pénalisé.

Par ailleurs, notons que le marché de l'assurance vie, en 2007, aura été marqué également par l'obligation pour les banques de trouver les ressources nécessaires à leur activité, celles-ci étant bien souvent hors de prix compte-tenu de la crise de confiance née des événements de l'été. Dans ce contexte, les réseaux bancaires ont eu pour consigne, semble-t-il, de diriger les flux financiers de

leurs clients vers des produits bancaires. Ces mêmes flux qui, les années passées, étaient orientés vers l'assurance vie, n'ont donc plus contribué à soutenir la croissance du marché. Enfin, soulignons que les taux de rendement des contrats d'assurance vie servis en 2006 aux assurés auront été, pour nombre d'entre eux, un motif de grande déception. Certaines sociétés ont annoncé en effet des taux de rendement inférieurs à 4 % (voir proches de 3,50 %). Ainsi, la confiance des assurés dans les fonds en euros gérés par les sociétés d'assurances semble s'être effritée et ce phénomène, conjugué avec les craintes suscitées par la crise financière, aura entraîné une décroissance de la collecte sur les supports en euros de 3 %. Du jamais vu depuis de très nombreuses années et cette baisse pourrait illustrer à elle seule la morosité qui a marqué l'assurance vie en 2007.

Dans ce contexte, la croissance du chiffre d'affaires (19.301.983 euros) qu'a connu Monceau Retraite & Épargne, + 4,92 %, est en soit un motif de satisfaction. En effet, elle est supérieure à la progression du marché (- 3 %) mais correspond à celle de la catégorie d'intermédiaires (les réseaux d'assurances) qui a connu le meilleur sort au cours de l'exercice passé (+ 5 %).

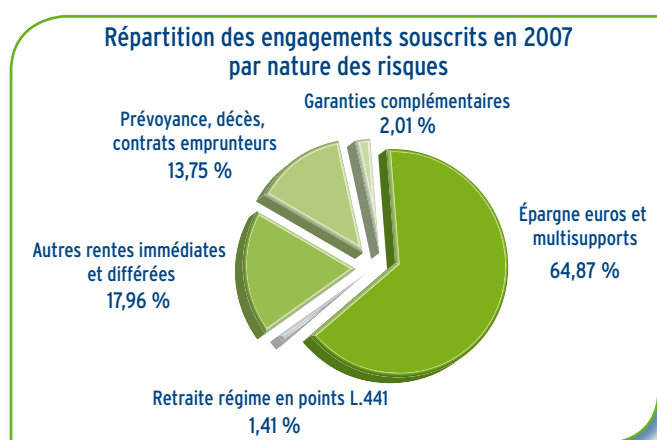
La croissance de l'activité mérite également d'être soulignée dans la mesure où l'arrêt du partenariat avec la MARF, constaté au milieu de l'année 2006, a entraîné une baisse du chiffre d'affaires en provenance de ce réseau de 85,60 %. Par ailleurs, le courtier APRIL PATRIMOINE a également continué, pour des raisons de stratégie interne à celui-ci, à réduire sa collecte puisque celle-ci a été en retrait de 29,74 %.

Toutefois, les pertes de chiffre d'affaires ainsi subies ont été compensées, notamment, par une croissance soutenue du réseau des agents généraux Monceau Assur'agence. Les efforts de formation déployés ces dernières années, et qui ont été maintenus en 2007, portent leurs fruits puisque l'activité des agents généraux progresse de 29 % faisant suite ainsi à un exercice 2006 déjà remarquable en ce domaine (+ 40 %). Les investissements consentis en faveur de ces professionnels se trouvent être en parfaite cohérence avec la stratégie voulue par les actionnaires de Monceau Retraite & Épargne. Ces derniers ont en effet la volonté que la société déploie ses moyens, tant humains que financiers, en priorité à l'intention de réseaux ou sociétés qui entretiennent avec Monceau Retraite & Épargne des rapports d'exclusivité. Le taux de croissance dans la branche "vie" du réseau Monceau Assur'agence mérite également d'être apprécié au regard de celui de la catégorie des intermédiaires "réseaux d'assurance" qui, rappelons le, a connu sur le marché français une croissance de 5 %. L'évolution du chiffre d'affaires des agents généraux Monceau Assur'agence est l'illustration des vertus d'un réseau de proximité qui met l'écoute des besoins de ses clients au-dessus de toute autre considération et notamment de celle qui consisterait à préserver avant toute chose les intérêts de la société qu'ils représentent. En ce sens, les agents généraux ont démarqué significativement leur action de celles de professionnels qui avaient pour objectif principal de consolider le bilan de leurs sociétés. Ajoutons que les performances de grande qualité servies sur les contrats de Monceau Retraite & Épargne proposés aux clients de ces professionnels libéraux ont également grandement

contribué à aider ce réseau à connaître un exercice, en de nombreux points, tout à fait satisfaisant.

Pour compléter l'analyse du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne, notons que :

- L' "épargne" représente 32,09 % de l'activité de la société contre 33,09 % en 2006. Le contrat multisupports DYNAPLUS a drainé plus de 26 % des primes totales de l'exercice avec un encaissement identique à celui de l'exercice précédent. Dans le cadre de ce contrat, la confiance des adhérents pour le fonds en euros ne se dément pas puisqu'ils ont investi sur celui-ci 85,7 % de leurs versements.
- La "retraite" représente 24,04 % de l'activité de la société contre 28,05 % en 2006. Toutefois, il convient de remarquer la baisse (-10,08 %) du chiffre d'affaires au titre des contrats de retraite, cela en raison principalement de la moindre activité du courtier April Patrimoine évoquée ci-dessus.
- La "prévoyance" voit quant à elle sa place croître sensiblement puisque cette activité a représenté, en 2007, 24,12 % du chiffre d'affaires alors qu'en 2006, elle représentait 16,19 %. Cette importance renforcée trouve son origine dans une croissance des primes encaissées au titre de cette activité de +56,27 %. C'est le contrat Vis à Vie qui permet à la prévoyance d'afficher une telle évolution, plus particulièrement en raison de la progression du chiffre d'affaires d'un partenaire, le courtier AlsAss, qui s'établit à + 64 %.



C'est donc à nouveau l'équilibre entre les différents pôles d'activité qui caractérisera l'exercice 2007, répondant en cela aux demandes des actionnaires qui souhaitent que Monceau Retraite & Épargne, grâce à la diversité de son activité, puisse être le moins possible corrélée aux aléas de l'environnement économique et financier qui influencent tant, nous l'avons vu, le marché de l'assurance vie.

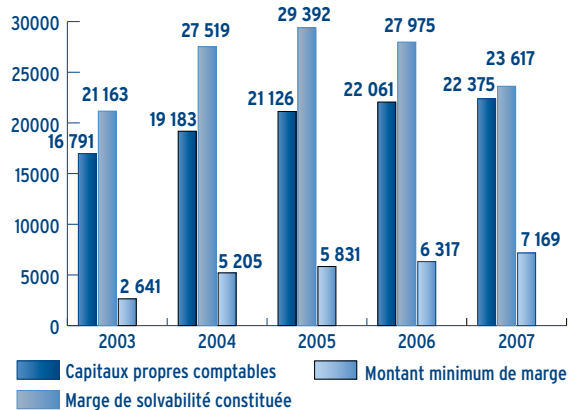
Le développement a donc été au rendez-vous malgré un environnement professionnel morose. Celui-ci s'est accompagné d'un résultat de 271.960,49 euros après impôts. Monceau Retraite & Épargne a donc réussi, cette année encore, à conjuguer croissance et rentabilité même s'il convient de souligner que ce résultat est en retrait de 30 % par rapport à l'exercice 2006. Toutefois, pour apprécier ce résultat, il faut prendre en compte les conséquences qu'a eu une demande du Commissaire Contrôleur, en charge du dossier de la société, relative au contrat Vis à Vie. Ce dernier a en effet demandé à

ce que les provisions de ce contrat soient constituées par application de la table en cas de décès (TH-00-02 DC) au lieu des différentes tables en cas de vie utilisées précédemment (TV 88-90 et TH-00-02 vie). La décision de l'autorité de contrôle a entraîné une charge technique supplémentaire et exceptionnelle de 2.558.397,63 euros qui est venue profondément affecter le résultat de l'exercice. Rappelons qu'en 2006 des charges exceptionnelles avaient également pesé sur le résultat de la société. En effet, la décision d'adopter les tables TGH 05 et TGF 05 pour le provisionnement des contrats prévoyant des prestations en rentes, sans étaler la charge sur 15 ans comme l'autorise la réglementation, avait généré une charge exceptionnelle de 973.666 euros. De plus, lors du même exercice, Monceau Retraite & Épargne a eu à rembourser à son réassureur, la Mutuelle Centrale de Réassurance, 600.000 euros.

Les résultats de l'entreprise, formés nous l'avons vu dans un environnement peu favorable, n'ont pas entamé la qualité des performances servies en 2007 aux adhérents et souscripteurs des contrats de Monceau Retraite & Épargne. En effet, ceux-ci ont à nouveau bénéficié de taux de rendement figurant parmi les tous meilleurs de leurs catégories. Il en est ainsi de Monceau Euros (support en euros de Dynaplus) qui s'est vu attribuer un taux de participation aux bénéfices de 4,75 % (taux net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux). Cette performance s'avère être toujours en ligne avec les taux servis au cours des exercices précédents (4,80 % en 2005 et 4,75 % en 2006). Les assurés du Livret d'Épargne Retraite apprécieront certainement le taux de participation aux bénéfices qui leur a été proposé : +4,50 % (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux). Là encore, ce taux de rendement se situe aux niveaux de ceux servis en 2005 (+4,60 %) et 2006 (+4,50 %). Rappelons que le Livret d'Épargne Retraite n'est plus, depuis plusieurs années, ouvert à la commercialisation. Pour autant, Monceau Retraite & Épargne met au rang de ses priorités la mise en œuvre des moyens favorisant le service à de tels contrats de participations bénéficiaires qui soient comparables à ce que donnent les meilleurs contrats du marché. On trouve dans cette démarche l'illustration de l'éthique qui anime, sous l'impulsion de ses actionnaires, Monceau Retraite & Épargne.

La société a la volonté d'apporter à ses partenaires et aux assurés la plus grande pérennité dans la couverture des engagements pris. Cela passe, nous l'avons rappelé, par l'adoption des tables statistiques les plus récentes et sans étalement dans le temps mais aussi par la constitution de fonds propres permettant un niveau de couverture de la marge de solvabilité excédant significativement la marge de solvabilité requise. A ce titre le montant des fonds propres a connu une nouvelle progression (+1,42 %) et s'établit à 22.374.789,55 euros. Dès lors, le taux de couverture de la marge de solvabilité est de 312 % si l'on tient compte de ses seuls fonds propres. La prise en compte des plus-values latentes porte ce même ratio à 329 %. Ce niveau de couverture est de nature à conforter les assurés dans la confiance qu'ils portent à Monceau Retraite & Épargne ainsi que dans la capacité de l'entreprise à faire face à ses perspectives de développement.

Évolution sur 5 ans des éléments de solvabilité (montant exprimés en k€)



Les perspectives pour 2008

Nous l'avons déjà évoqué, l'année 2008 sera significativement affectée par les conséquences de la grave crise financière de l'été 2007. Les épargnants risquent donc de continuer à manifester une aversion au risque marquée et donc d'adopter une attitude réservée vis à vis des produits d'épargne et plus particulièrement ceux du type en unités de compte. Par ailleurs, la loi TEPA du 21 août 2007, qui a notamment modifié sensiblement la fiscalité applicable en matière de dévolution légale, si elle n'a pas produit d'effet dans la deuxième partie de 2007, il pourrait en aller différemment en 2008. Dans ce contexte, Monceau Retraite & Épargne continuera à s'appuyer sur les atouts des réseaux de proximité, que ceux-ci soient déjà partenaires de la société ou ceux avec lesquels des relations sont nouées en vue de partenariats futurs. Les professionnels de réseaux de proximité apparaissent en effet les mieux placés pour expliquer aux épargnants tous les intérêts de l'assurance vie et les réponses, à la fois efficaces et originales, qu'elle apporte même dans un environnement financier et économique agité. Ils sont également particulièrement habilités à démontrer le caractère irremplaçable de l'assurance vie dans l'organisation de la transmission d'un patrimoine et ce, quand bien même la pression fiscale pesant sur les successions a été diminuée récemment. A ce titre, les efforts déployés vers le réseau Monceau Assur'agence, notamment en terme de formation, se poursuivront en 2008 afin de continuer à soutenir l'évolution de ce réseau vers une activité réellement mixte, à savoir la promotion d'une offre dans les branches vie et dommages. Un suivi tout particulier des agents généraux les plus récents sera

effectué tant il apparaît que pour ces jeunes professionnels la capacité à satisfaire les besoins en matière d'épargne, de retraite et de transmission constituent désormais une dimension prioritaire de leur activité. Il est à noter que le réseau Monceau Assur'agence a commencé depuis deux ans, en raison du départ à la retraite des agents généraux les plus anciens, un processus de renouvellement qui se traduit par l'arrivée de professionnels motivés et qui intègrent pleinement l'assurance vie dans leurs activités. Ainsi, l'attention toute particulière portée à ce réseau s'en trouve encore davantage légitimée.

Par ailleurs, le débat sur l'avenir des régimes obligatoires de retraite s'annonce, en 2008, à nouveau intense et il devrait faire l'objet d'une vaste couverture médiatique. Gageons qu'il permettra à nombre d'actifs de prendre conscience des limites de ces régimes et de l'impérieuse nécessité de se constituer un complément de retraite par capitalisation. Là encore, la stratégie de proximité prônée par Monceau Retraite & Épargne en matière d'intermédiation devrait constituer un atout pour promouvoir l'activité "retraite" de la société. L'identification des besoins en ce domaine nécessite, plus que tout autre, l'écoute attentive et compétente d'un professionnel qualifié.

L'année 2008 s'annonce à plus d'un titre compliquée et porteuse d'incertitudes pour l'activité en assurance vie. Dans ce contexte, la société continuera à mettre en avant ses valeurs inspirées de son actionariat mutualiste (Capma & Capmi et Mutuelle Centrale de Réassurance) et qui place au premier plan l'éthique, la transparence et l'écoute du besoin des assurés. La mise en œuvre de ces valeurs fortes associées à une gamme de produits aux qualités reconnues devrait être de nature à permettre de limiter les conséquences des difficultés prévisibles de l'exercice à venir.

La liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux est jointe en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs, nous vous précisons que les 12.000 euros votés par l'Assemblée générale du 28 juin 2007 au titre des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance ont été réglés sur l'exercice 2007. S'agissant de la rémunération payée aux membres du directoire, elle s'est élevée au total à 50.000 euros.

Enfin, il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte "report à nouveau" et il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Épargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et par conséquent à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, au regard notamment de son expérience et de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

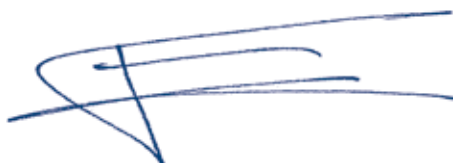
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 13 juin 2008

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2007

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2006
1 Primes	+	19 302	1 929	17 373	16 497
2 Produits des placements		10 008	-	10 008	9 654
2a Revenus des placements	+	4 543	-	4 543	5 394
2b Autres produits des placements	+	289	-	289	401
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	5 175	-	5 175	3 859
4 Autres produits techniques	+	17	-	17	18
5 Charges des sinistres		-12 264	-505	-11 759	-9 522
5a Prestations et frais payés	-	-12 400	-761	-11 639	-10 090
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	136	256	-120	568
6 Charges des provisions		-7 777	-	-7 777	-8 022
6a Provisions d'assurance vie		-6 724	-	-6 724	-6 396
6b Provisions sur contrats en unités de compte		-1 155	-	-1 155	-1 700
6c Autres provisions techniques		103	-	103	74
7 Participation aux résultats	-	-5 147	-	-5 147	-4 550
8 Frais d'acquisition et d'administration		-2 331	-306	-2 025	-2 196
8a Frais d'acquisition	-	-1 607	-	-1 607	-1 458
8b Frais d'administration	-	-725	-	-725	-448
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-306	306	-290
9 Charges de placements		-929	-	-929	-1 340
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		-52	-	-52	-32
9b Autres charges des placements		-379	-	-379	-456
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		-498	-	-498	-852
10 Ajustement ACAV (+/- values)		352	-	352	692
11 Autres charges techniques	-	-431	-	-431	-440
12 Produits des placements transférés	+/-	-884	-	-884	-869
Résultat technique vie		-85	1 117	-1 202	-76

		Opérations 2007	Opérations 2006
1	Résultat technique VIE	-1 202	-76
3	Produits des placements	-	-
	3a Revenu des placements	+	-
	3b Autres produits des placements	+	-
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-
4	Produits des placements alloués	+	884
5	Charges des placements	-	-
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	-
	5b Autres charges des placements	-	-
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
6	Produits des placements transférés	-	-
7	Autres produits non techniques	+	1
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	786	62
	9a Produits exceptionnels	+	795
	9b Charges exceptionnelles	-	-9
10	Participation des salariés	-	-111
11	Impôt sur les bénéfices	-	-87
12	Résultat de l'exercice	272	390

Bilan au 31 décembre 2007

1 ACTIF

	31/12/07	31/12/06
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	159 977	147 759
3a Terrains et constructions	10 805	10 061
3b Placements dans des entreprises liées	1 406	1 263
3c Autres placements	147 765	136 435
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	10 582	9 426
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 467	1 723
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	1 467	1 723
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	1 006	313
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	294	26
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	294	26
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	712	287
6ca Personnel	4	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	327	17
6cc Débiteurs divers	381	269
7 Autres actifs	1 495	2 206
7a Actifs corporels d'exploitation	79	57
7b Comptes courants et caisse	1 416	2 149
8 Comptes de régularisation - Actif	2 947	3 078
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 778	1 919
8b Frais d'acquisition reportés	219	264
8c Autres comptes de régularisation	951	895
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	177 473	164 505

2

PASSIF

	31/12/07	31/12/06
1 Capitaux propres S	22 375	22 061
1a Capital social	15 000	15 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	5 689	5 645
1e Report à nouveau	1 413	1 026
1f Résultat de l'exercice	272	390
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	140 761	129 366
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	135 865	124 179
3c Provisions pour sinistres vie	3 529	3 664
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 053	1 106
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	314	417
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	10 585	9 430
5 Provisions pour risques et charges	2	215
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes :	2 156	1 956
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	398	259
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	862	1 125
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	897	571
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	6
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	94	129
7ee Créanciers divers	803	437
8 Comptes de régularisation - Passif	1 594	1 477
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	177 473	164 505

Annexe aux comptes 2007

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'Administration expose les principales réalisations de l'exercice, et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- un **chiffre d'affaires en progression globale de 4,9 %**, contrastant avec la décreue de l'ordre de 3 % observée par l'ensemble des opérateurs. Ces derniers ont connu une baisse de 1 % de la collecte en unités de compte et de 3 % sur les fonds en euros. La progression du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Epargne pour son activité « épargne assurance vie » n'a été que de 1,7 % bien que la collecte sur la partie libellée en unités de compte ait progressé de 19,5 %. L'activité « retraite » est en diminution de 10 % suite à la baisse de production réalisée par April Patrimoine. L'activité « prévoyance » poursuit son développement en affichant un taux de progression de plus de 50 % ;
- les transferts des encours, intervenant dans le cadre de la Loi Breton du 26 juillet 2005, d'un contrat monosupport en euros (Livret d'Epargne Retraite) vers un contrat multisupports (Livret Epargne Plus) n'ont pas été comptabilisés comme du chiffre d'affaires au cours de l'exercice ;
- un **excédent comptable de 272 k€, en diminution de 30 % par rapport à l'exercice 2006** mais avec des frais généraux en augmentation de 20 %. Par ailleurs, une charge technique exceptionnelle de 2.558.397 euros a affecté le résultat de l'exercice. Elle correspond à un changement de table de mortalité pour calculer les engagements du contrat Vis à Vie pour faire suite à une demande du Service du Contrôle des assurances ;
- une **marge de solvabilité solide**. La marge minimale à constituer par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 7.169 k€. Les fonds propres comptables ont progressé de 22.061 k€ à 22.375 k€, représentant plus de trois fois ce minimum réglementaire. En incluant les plus-values latentes, qui ont fondu soit qu'elles aient été réalisées pour alimenter les comptes de participation aux bénéfices pour les assurés, soit qu'elles aient été réduites du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers en 2007, la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 23.617 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

En fin d'exercice 2007, Monceau Retraite & Epargne a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

Ce contrôle s'est achevé en avril 2008 avec comme seule rectification demandée un rehaussement de la cotisation minimale de taxe professionnelle pour l'exercice 2005, soit un montant de 4 297 euros (y compris les pénalités). La modicité de ce montant a conduit à ne pas le provisionner dans les comptes de l'exercice. Par ailleurs, la société a contesté auprès de la Direction Générale des Impôts les fondements de cette rectification.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2007 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour le régime de retraite en points géré par la société.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la

différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Épargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Épargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2007, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	10 061	1 141	396	10 805
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	10 061	1 141	396	10 805
TOTAL BRUT	10 061	1 141	396	10 805

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	10 061	10 805
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	10 061	10 805
TOTAL NET	10 061	10 805

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 263	143	-	1 406
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	1 263	143,36	-	1 406

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 263	1 406
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	1 263	1 406

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	45 109	66 367	50 126	61 350
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	90 838	10 091	14 778	86 151
Prêts et avances sur polices	508	424	639	293
Autres placements	2	-	-	2
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	136 457	76 883	65 544	147 796

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	22	9	-	-	31
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	22	9	-	-	31

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	45 087	61 320
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	90 838	86 151
Prêts et avances sur polices	508	293
Autres placements	2	2
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	136 435	147 765

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	5 732	620	6 352,57
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 154	81	1 235,26
Autres OPCVM	2 540	454	2 993,83
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	9 426	1 155	10 582

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	10 802	10 802	12 539	10 057
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	59 247	59 216	60 267	39 505
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	2 103	2 103	2 221	5 582
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	85 055	85 552	83 888	90 320
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	1 699	1 699	1 699	1 771
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	6 353	6 353	6 353	5 732
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	131	131	131	127
- Autres OPCVM	4 102	4 102	4 102	3 571
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	169 493	169 960	171 202	156 668
Dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	85 055	85 552	83 888	90 320
- placements évalués selon l'article R 332-20	73 853	73 822	76 729	56 917
- placements évalués selon l'article R 332-5	10 585	10 585	10 585	9 430
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	158 372	158 838	160 083	147 021
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	536	536	534	217
- autres affectations ou sans affectation	10 585	10 585	10 585	9 430

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2006			2007		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	156 596	157 185	162 582	169 493	170 559	171 202
Amortissement de Surcote	-	1 413	-	-	1 549	-
Amortissement de Décote	-	-895	-	-	-951	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	156 596	156 668	162 582	169 493	169 960	171 202

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	10 802	10 802	12 539	10 057
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	10 802	10 802	12 539	10 057
Total	10 802	10 802	12 539	10 057

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Valeur de remboursement	86 138	81 130
Valeur nette	90 320	85 552
SOLDE NON AMORTI	4 182	4 422

4.1.6 Créances au 31 décembre 2007

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	26	294	294	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	287	712	712	-
Total	313	1 006	1 006	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	1 919	1 778
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	895	951
Frais d'acquisition reportés	264	219
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	3 078	2 947

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NEANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NEANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2007
Capital social	15 000	-	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	30	2	-	32
Réserve de capitalisation	5 616	46	5	5 657
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	20 645	49	5	20 689
Report à nouveau	1 026	390	2	1 413
Résultat de l'exercice	390	272	390	272
TOTAL	22 061	710	396	22 375

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 140 761 k€ contre 129 366 k€ au 31 décembre 2006. Elles incluent la Provision Technique Spéciale du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Épargne.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles progressent de 12,3 % à 10 585 k€ contre 9 430 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2005	2006	2007
Participation aux résultats totale :	5 327	4 550	5 147
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 796	4 719	5 200
Variation de la provision pour participation aux excédents	532	-169	-53
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	109 007	118 522	129 085
Montant minimal de la participation aux résultats	4 360	2 968	1 933
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	5 319	4 544	5 138
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 787	4 713	5 191
Variation de la provision pour participation aux excédents	532	-169	-53

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Jusqu'en 2006 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable. Depuis l'exercice 2007 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2 ; ces modifications ne permettant pas une comparaison avec les données des exercices 2005 et 2006.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Provision pour litiges	198	-
Provision pour retraite Ucreppsa	17	-
Autres provisions pour risques	-	2
TOTAL	215	2

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	259	398	398	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 125	862	862	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	571	897	897	-
Total	1 956	2 156	2 156	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 413	1 549
Produits constatés d'avance	46	-
Autres	19	44
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 477	1 594

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2006	2007
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	4	-
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	81	96
autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux	-	-
charges sociales sur congés payés	3	-
autres charges à payer	-	-
État	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	117	128
TOTAL	205	224

Produits à percevoir	2006	2007
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	134	226
TOTAL	134	226

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	53	49
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	53	49

Engagements reçus	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Comptes gagés par les réassureurs	3 645	3 439
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	3 645	3 439

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes	19 302	-	-	586	7 599	4 715	2 068	2 751	925	-	-	272	15	373
Charges de prestations	12 264	-	-	248	5 051	3 651	719	1 811	588	-	-	2	-	194
Charges de provisions	7 777	-	-	185	2 568	2 984	44	910	1 071	-	-	255	-1	-239
Ajustement ACAV	352	-	-	-	-	-	-	-	352	-	-	-	-	-
Solde de souscription	-387	-	-	153	-20	-1 921	1 305	29	-382	-	-	14	16	419
Frais d'acquisition	1 607	-	-	49	632	392	172	229	77	-	-	23	1	31
Autres charges nettes de gestion	1 139	-	-	3	511	211	4	320	81	-	-	3	-	5
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 745	-	-	-52	-1 144	-604	-176	-549	-158	-	-	-26	-1	-36
Produits nets des placements	8 195	-	-	25	3 608	1 543	31	2 233	566	-	-	10	-	179
Participation aux résultats	5 147	-	-	1	2 391	1 059	6	1 674	-	-	-	8	-	8
Solde financier	3 048	-	-	24	1 217	484	25	559	566	-	-	1	-	171
Primes cédées	1 929	-	-	170	1	255	1 279	-	-	-	-	-	-	225
Part des réassureurs dans les prestations	505	-	-	19	-	-	426	-	-	-	-	-	-	60
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	306	-	-	18	-	-	246	-	-	-	-	-	-	42
Solde de réassurance	-1 117	-	-	-132	-1	-255	-607	-	-	-	-	-	-	-122
Résultat technique	-1 202	-	-	-7	52	-2 296	548	39	26	-	-	-10	14	431
Hors compte														
Montant des rachats	4 883	-	-	-	3 682	663	-	-	538	-	-	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	3 735	-	-	-	1 657	921	6	1 134	-	-	-	-	-	17
Provisions techniques brutes à la clôture	151 346	-	-	591	66 181	29 306	530	40 725	10 585	-	-	556	4	2 868
Provisions techniques brutes à l'ouverture	138 796	-	-	290	61 354	25 222	550	38 195	9 430	-	-	292	5	3 458

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique « produits financiers alloués » du compte non technique. Un montant de 884 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique au compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995 et calculé en multipliant le résultat net des placements par le ratio obtenu en rapportant le total des capitaux propres hors réserve de capitalisation, résultat de l'exercice, provisions réglementées autres que techniques et provisions pour risques et charges, à cette même somme augmentée des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	-
Frais externes de gestion	32
Frais internes	20
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	52
Amortissement des différences de prix de remboursement	371
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	9
Autres charges des placements	379
Moins-values sur réalisation de placements	451
Dotation à la réserve de capitalisation	46
Pertes provenant de la réalisation des placements	498
Ajustement ACAV	42
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	971
Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	600
Revenus des placements financiers	3 769
Revenus des prêts aux collectivités	-
Intérêts	31
Revenus placements dans entreprises liées	143
Revenus des placements	4 543
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	289
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	289
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	5 171
Reprise sur la réserve capitalisation	5
Profits provenant de la réalisation de placements	5 175
Ajustement ACAV	394
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	10 402

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 431 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 1.099k€ et 440 k€ au 31 décembre 2006.

A la faveur d'une simplification des mécanismes de répartition retenus par les groupements de moyens auxquels participent Monceau Retraite & Epargne, une réflexion d'ensemble sur les destinations comptables a été conduite à la lueur des remarques formulées par le Service du Contrôle des Assurances. Ce Service de l'Etat considère que les « Autres charges techniques » devraient être les plus faibles possibles, alors que les pratiques professionnelles conduisent très rarement à cette situation. Pour répondre à cette remarque, des dépenses autrefois classées en « Autres charges techniques » sont à présent enregistrées en « Charges administratives ». Ceci ne change rien à la masse des charges supportées par l'entreprise, mais ne permet pas de comparer les charges des exercices 2006 et 2007 autrement que dans leur globalité : avec un total de 1 922 k€ contre 1 538 k€ pour 2006, ces charges ont augmenté de 24,9 %.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	52	350	89	32	523
Charges internes	93	354	470	20	937
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	17	8	-	31
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	150	721	567	52	1 491

5.4 Charges de personnel

	2006	2007
Salaires	90	93
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	37	36
Autres	-	160
TOTAL	127	289

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2007
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	87
Produits sur exercices antérieurs	503
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	6
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	1
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	198
Total produits exceptionnels	795
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	5
Pertes sur exercices antérieurs	1
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	1
Dotation aux provisions pour litiges	-
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	2
Total charges exceptionnelles	9
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	786

5.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 87 k€ au titre de l'impôt société.

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Au titre de l'exercice 2007, les membres du Conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence pour un montant de 12.000 euros.

6.3 Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R.322-84 du Code des assurances, dont le siège social est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi-totalité des actions émises.

6.4 Mandats déclarés par les mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2007

Marc Billaud	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux règles du code des assurances : Néant</p>
Dominique Davier	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux règles du code des assurances : Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie)</p>
Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)▪ Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Immobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme)▪ Administrateur de la société April Group <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme.▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au sein du Conseil d'administration de Noam Europe Expansion.▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration d'Uni Hoche. <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie)▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)

Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Pierre Michaud	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux règles du code des assurances : Néant</p>
Paul Tassel	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) ▪ Vice-Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam

6.5 Actionnariat

Capma & Capmi	44 215 actions soit	29,4767 %
Monceau Assurances Mutuelles Associées	1 action soit	0,000006 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	74 816 actions soit	49,8777 %
Monceau Générale Assurances	30 964 actions soit	20,6426 %
SARP	1 action soit	0,000006 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,000006 %
Gilles Dupin	1 action soit	0,000006 %
Anne-Cécile Martinot	1 action soit	0,000006 %

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 998	12 153	16 527	18 397	19 302
Résultat avant impôts et participation des salariés	581	-75	1 355	855	470
Impôts sur les bénéfices	-	-	347	374	87
Participation des salariés au titre de l'exercice	5	50	93	92	111
Résultat après impôts et participation des salariés	417	-155	915	390	272
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	2,780	-1,033	6,100	2,597	1,813
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	2	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	399	586	171	90	93
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	154	110	38	37	36

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide :

- d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 271.960,49 euros au compte report à nouveau ;
- d'affecter 2.886,00 euros à la « Réserve pour Fonds de Garantie » par prélèvement sur le compte « report à nouveau ».

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS, Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme pour six ans Monsieur Nicolas Robert, Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex comme Commissaire aux comptes suppléant.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 12.000,00 euros .



1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 15 000 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com